

-COMMUNIQUÉ-

Pour diffusion immédiate

Bonaventure, le 6 juillet 2006 – *Il y a un an jour pour jour, le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) applaudissait la décision de la municipalité de Saint-Alphonse d'établir un Lieu d'Enfouissement Technique (LET) sur son territoire.*

Le CREGÎM considère toujours que l'option d'un LET représente la meilleure solution pour notre région pour une gestion responsable des déchets. Cette solution répond au principe du développement durable en étant socialement acceptable, économique viable et dans la mesure où elle prévoit la mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles qui prône les 3R-V (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

« L'enfouissement via un LET est une technique de disposition qui a fait ses preuves ailleurs au Québec. Au delà de l'aspect technique, la région se dote d'une solution d'enfouissement lui permettant de poursuivre et d'accentuer ses efforts sur les autres filières telles la réduction à la source et le compostage par exemple. Et c'est là le gain environnemental, social et économique pour nos communautés » souligne Annie Malenfant, présidente du CREGÎM.

Le CREGÎM réitère son offre aux MRC de la région de leur venir en appui lorsque sera venu le temps de mettre en place leur campagne de sensibilisation et d'information sur l'utilisation d'un LET et sur la promotion des 3R-V. *« C'est là que le CREGIM va jouer son rôle »* ajoute Caroline Duchesne, directrice du CREGÎM.

Au cours des dernières semaines, le CREGÎM a produit un document de référence basé sur des données et expériences réelles de gestion des matières résiduelles. Ce document a été remis aux élus des MRC d'Avignon et Bonaventure qui auront à finaliser leur Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR).

Le CREGÎM tient à rappeler à la population qu'en vertu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 du gouvernement du Québec, chaque MRC de la province doit se doter d'un PGMR. L'objectif principal vise la mise en valeur d'au moins 65% des matières résiduelles pouvant être valorisées et ce, annuellement. Pour y arriver, chacun devra faire sa part et donc réduire sa consommation à la source, pratiquer le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles.